Travailler avec le Cerema : un partenariat ouvert à toutes les entreprises

Membre de l'EOTA depuis 1996, le Cerema participe activement aux activités normatives dans le domaine des infrastructures via le BNTRA (Bureau de Normalisation des Transports, des Routes et de leurs Aménagements) et l'Unité ETE. Établissement public administratif sous la tutelle du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM), le Cerema produit et diffuse l'état de l'art, est au service des maitrises d'ouvrages publiques et travaille en partenariat avec tous les acteurs intéressés du domaine de la construction.

Le Cerema par le biais de l'unité ETE au sein du Cerema ITM est un Organisme d'évaluation technique de l'EOTA au service des industriels pour faire le lien entre leurs produits et les possibilités offertes par le marché européen.

Pour prendre contact avec nous

Tél.: 01 60 52 31 31

Demander l'Unité Évaluations techniques européennes

Mail: ete-setra@cerema.fr

Adresse : Cerema infrastructures de transport et matériaux 110 rue de Paris - BP 214 - 77487 Provins Cedex

Contact et adresses utiles

Pour mieux connaitre le Cerema et le Cerema ITM :

www.cerema.fr

www.infra-transports-materiaux.cerema.fr/evaluations -techniques-europeennes-r251.html

Pour tout renseignement sur le fonctionnement de l'EOTA et l'accès aux ETE et DEE publiés :

www.eota.be

Pour obtenir la documentation utile sur le Règlement des produits de construction (RPC) :

www.rpc.net

Pour se renseigner sur les OET et les organismes de certification :

ec.europa.eu/growth/tools-databases/nando/

Grâce à son expertise dans les domaines du génie civil et des infrastructures, le Cerema est un interlocuteur privilégié. Au moment où les transitions écologique et énergétique conduisent au développement de produits et techniques de construction verts, le Cerema peut soutenir les industriels dans leurs innovations.

Quel que soit son pays d'origine, tout futur client est le bienvenu au Cerema. Il pourra y trouver une forte expertise et bénéficier, pour un coût modéré, d'un bénéfice maximum : l'entrée sur le marché européen avec le marguage CE.

Même si vous ne déposez pas de demande, le Cerema est présent pour vous répondre et vous donner les éléments nécessaires pour optimiser vos coûts et vos délais.

> Un coût limité et une expertise pour un bénéfice maximum : l'entrée sur le marché européen



Évaluation technique européenne

Pourquoi une ETE ?

L'Évaluation technique européenne, tout comme la normalisation, est un outil essentiel au service de la compétitivité. La finalité : un marquage CE, véritable passeport pour vos produits.

Une Évaluation technique européenne permet aux industriels d'effectuer une Déclaration des performances (DoP) et d'apposer le marquage CE.

Les Évaluations techniques européennes ont succédé aux Agréments techniques européens avec la publication du Règlement n° 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la Directive 89/106/CEE (dit Règlement des produits de construction ou RPC).

Une ETE s'applique à un produit particulier du domaine de la construction qui ne serait pas couvert par une norme harmonisée. Dans le cadre du RPC c'est une première étape pour la mise sur le marché du produit.

Une fois l'ETE délivrée sur le produit, l'industriel doit obligatoirement produire la DoP et engager le processus d'obtention du marquage CE auprès d'un organisme de certification.

Pour s'assurer de la constance de ces performances, l'ETE définit aussi les dispositions du contrôle de production que le fabricant devra suivre en fonction du niveau de certification, supervisé ou non par un organisme certifié.



L'ensemble des Organismes d'évaluation technique (OET) est regroupé au sein de l'Organisation européenne des organismes d'évaluation (EOTA). Les États membres désignent les organismes aptes à délivrer des ETE. Pour la France, deux organismes ont été désignés : le Cerema et le CSTB.

Le Cerema traite les dossiers d'ETE pour les produits de construction liés aux infrastructures, le CSTB étant plus orienté vers les produits du bâtiment.

Une porte d'entrée sur le marché européen de la construction

En tant qu'Organisme d'évaluation technique, le Cerema a pour mission d'accompagner, de conseiller et d'orienter les industriels vers l'obtention de l'Évaluation technique européenne.

Un choix orienté vers la compétitivité de demain

2 Évaluation technique européenne Évaluation technique européenne

Obtenir une Évaluation technique européenne avec le Cerema

Les étapes Prise de contact Information sur la procédure par l'OET Réception de la demande officielle d'ETE et élaboration d'un contrat avec l'OET Transmission de la demande d'ETE à l'EOTA Préparer avec le Cerema un programme d'essais conformément au DEE Prise de contact Information sur la procédure par l'OET Réception de la demande officielle d'ETE et élaboration d'un contrat avec l'OET Rassembler une équipe projet avec d'autres OET Rédiger un DEE et le faire adopter par l'EOTA Faire valider le DEE par la Commission européenne Valider le programme de travail sur la base du DEE Valider le programme d'essai avec les experts de l'OET Réaliser les essais prescrits Réaliser les essais prescrits Faire valider les essais prescrits

- **5** > Rédiger l'Évaluation technique européenne et un Rapport d'évaluation en collaboration avec le Cerema
- **6 >** Finaliser le processus ETE et contacter un organisme de certification afin d'obtenir le marquage CE

- Participer à la rédaction de l'ETE et du Rapport d'évaluation
- Valider les documents finaux proposés par l'OET
- Prendre en compte avec l'OET les éventuels commentaires à l'issue de la circulation
- Traduire l'ETE en français et faire valider la traduction par l'OET
- Vérifier que l'ETE est publiée sur le site de l'EOTA
- Lancer le processus de certification

Les bases de l'ETE : essais et expertise

En tant qu'Organisme d'évaluation technique le Cerema assure un suivi des essais depuis la programmation jusqu'à la surveillance dans les laboratoires. Les experts représentant le Cerema sont présents pour aider, conseiller et être à l'écoute des industriels.

Le Cerema garantit au nom de l'EOTA les résultats des tests qui ont étés effectués. Il peut donc être présent lors des essais, puis vérifie les rapports d'essais rédigés par laboratoires et prépare un Rapport d'évaluation qui justifiera la qualité de l'Évaluation technique européenne.

Les résultats d'essais pouvant être sujet à interprétation, l'expertise du Cerema associée au savoir-faire des industriels permettent d'améliorer en continu notre compréhension des performances et des risques liés aux produits évalués et d'apporter une valeur ajouté aux Évaluations techniques européennes délivrées.

Des domaines d'activité s'appuyant sur l'expertise du Cerema

Au-delà de l'instruction des ETE le Cerema assure le lien entre les industriels et les groupes de travail européens afin de participer à la rédaction des DEE et défendre les positions françaises dans ses domaines de compétence.

L'activité historique du Cerema en matière d'ETE porte sur deux types de produits :



Kits de précontraintes et matériaux d'injection

Ces produits étaient auparavant couverts par l'ETAG 013 qui sera remplacé par deux DEE au cours de l'année 2016.

L'évaluation des kits de précontrainte se fait sur la base du DEE 160004 « Post-tensioning kits for prestressing of structures ». Ce document couvre tous les types d'ancrages, têtes mono toron, multi torons, ancrages pour cerclages, ancrages plats etc. pour utilisation en précontrainte intérieure ou extérieure.

Le DEE 160027 « Special filling products for post-tensioning kits » couvre quant à lui les matériaux d'injection : coulis spéciaux, cires, graisses.



Filets pare-blocs

L'ETAG 027 « Falling Rock Protection Kits », permet de valider la performance des filets de protection contre les chutes de blocs rocheux. Les kits évalués sont classifiés en fonction de l'énergie d'impact que le filet peut arrêter. Les essais comportent deux lâchers à l'énergie de service et un lâcher à l'énergie maximum. L'ETAG 027 sera convertit en DEE d'ici 2018.

Le Cerema dispose également des compétences sur les produits suivants :



Étanchéité liquide pour tablier de ponts

L'ETAG033 « Liquid Applied Bridgedeck Waterproofing Kit » permet le marquage CE des kits d'étanchéité pour tabliers de ponts. Le guide porte sur les kits d'étanchéité de tabliers de pont par application liquide, utilisables exclusivement sur les tabliers de pont en béton.



Couches bitumineuses ultra minces

L'ETAG035 « Ultra Thin Layer Asphalt Concrete » couvre les couche bitumineuse ultra mince, qui sont en réalité la mise en place de deux produits qui indépendamment sont déjà normés. Associés, ils forment un nouveau produit utilisé comme revêtement bitumineux.



Joints pour tabliers de ponts

L'ETAG032 « Expansion Joints for Road Bridges » couvre 7 familles de joints allant du simple joint en matériau expansif au joint modulaire.

Le Cerema dispose également d'expertise dans les domaines suivants : géotextiles/géosynthétiques, armatures composites, équipements de la route dont dispositifs de retenue routiers, etc.